



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

08 Janvier 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 08 Janvier 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2019-403	17.12.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale	3
ARS DD92/ OAPS N° 2019-404	17.12.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture de l'Institut de Formation René Auffray de CLICHY, formation continue	5
ARS DD92/ OAPS N° 2019-405	17.12.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY de CLICHY	6
ARS DD92/ OAPS N° 2019-407	27.12.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'Hôpital Raymond Poincaré de GARCHES	8

AGENCE REGIONALE DE SANTE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-403 du 17/12/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray
de Clichy, formation initiale**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est composé comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;

Le directeur de l'institut de formation :

Titulaire : Monsieur Salvatore CARUBIA

Suppléante : Madame Mathilde GAGNEAU

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Ghislaine CAMUS
Suppléante : Madame Laurence POIRIER

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Titulaire : Madame Margaux ORSONI
Suppléant : Madame Michèle VERNADAL

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame Sabine KAULESCHAR
Suppléante : Madame Sophie CHAMBLAIN

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Nana KONTE
Suppléante : Madame Cassandra TOURAINÉ
Titulaire : Madame Pauline BEN HAMOU
Suppléante : Madame Chloé BASSEVILLE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 17 décembre 2019

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DD92/OAPS N°2019-404 du 17/12/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture de l'Institut de Formation René Auffray de CLICHY,
formation continue

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation continue, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut d'auxiliaires de puériculture :

Titulaire : Monsieur Salvatore CARUBIA

Suppléant : Madame Mathilde GAGNEAU

Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Carole MARIE

Suppléant : Madame Vivianne BENISSAN

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Laurence POIRIER

Suppléant : Madame Ghislaine CAMUS

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame Michèle VERNADAL

Suppléant : Madame Margaux ORSONI

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Titulaire : Madame Sophie CHAMBLAIN

Suppléant : Madame Sabine KAULESCHAR

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Murielle BERRY

Suppléant : Monsieur Jérémie DAINESI

Titulaire : Madame Hanane BENCHOUBOU

Suppléant : Madame Najoua BOUNOUH

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation continue, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 17 décembre 2019

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-405 du 17/12/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY
de CLICHY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le [Code de la santé publique](#) ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Lycée René Auffray de Clichy, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le directeur de l'institut ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Salvatore CARUBIA

Suppléant : Madame Mathilde GAGNEAU

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Nathalie CHARLES

Suppléante : Madame Jacqueline DUBBELD

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Déborah OHOEU
Suppléant : Madame Gwladys FOGGEA

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Dianké DJOCO
Suppléant : Madame Angélique FELVIA
Titulaire : Monsieur Djeidi TRAORE
Suppléant : Madame Lauryane OULATA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du lycée René Auffray de Clichy, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 17 Décembre 2019

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine de
l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-407 du 27/12/2019
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation
d'aides-soignants de l'Hôpital Raymond Poincaré de GARCHES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le [code de la santé publique](#) ;

- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil de discipline de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Monsieur Christophe LALLEMENT

L'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Philippe MEVEL

Suppléant : Madame Michèle DACQUIN

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Guillaume LENAIC

Suppléant : Madame Béatrice DACQUIN

Le représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Amaël MADON

Suppléant : Monsieur Loïs LE GUELAFF

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 27 décembre 2019

La Directrice Départementale des Hauts-de-Seine de
l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>